

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le treize février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 07 février 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 29

Excusés représentés : 1

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE

EXCUSE REPRESENTE :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL

EXCUSEE :

Mme VINSON

n° 20240213_D_007

Commission :
Cycle de l'Eau

**Objet : Avenant N°1 à
la mission de
maîtrise d'œuvre
pour les travaux sur
les réseaux
d'adduction d'eau
potable**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 6ème Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux d'adduction d'eau potable avec :

- Le Bureau d'études SICC VRD

Détail de l'avenant :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	5 535,00 €
- Montant TTC :	6 642,00 €

Soit un taux d'honoraire 4,1 % du montant estimatif des travaux (budget initial de 135 000 euros HT)

L'estimation réalisée par le maître d'œuvre SICC VRD, en cohérence avec les besoins réels du donneur d'ordres et avec le programme des travaux finalisés, s'élève à la somme de 189 512,00 € H.T., en fin de phase AVP.

Détail de l'avenant proposé :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	+ 2 234,99 €
- Montant TTC :	+ 2 691,99 €

- % d'écart introduit par l'avenant : + 40,37 %

Montant du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	7 769,99 €
- Montant TTC :	9 323,99 €

AR Prefecture

043-244301131-20240213-20240213_D_007-DE
Reçu le 21/02/2024

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- Approuve l'avenant de plus-value (+ 2 234,99 € HT) à la mission de maîtrise d'œuvre à passer avec SICC VRD
 - Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

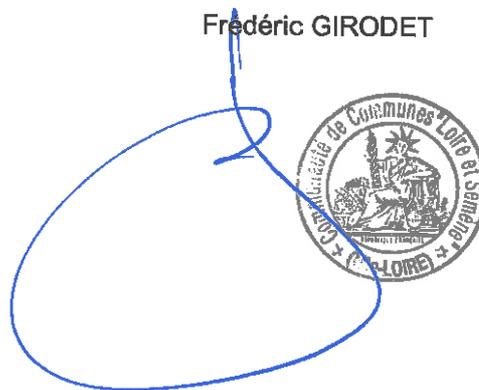
Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240213-20240213_D_007-DE
Reçu le 21/02/2024